



Extrait du SNES HORS DE FRANCE

<http://hdf.snes.edu/spip.php?article550>

CCP Mission laïque française du 3 mai 2017

- Autres affectations étranger - Mission laïque française (MLF) -



Date de mise en ligne : mercredi 10 mai 2017

SNES HORS DE FRANCE

Le 3 mai s'est tenue une Commission consultative paritaire (CCP) au siège de la Mission laïque française. Cette CCP avait comme objet un premier bilan d'étape des recrutements en cours pour la rentrée prochaine. L'ensemble des postes susceptibles d'être vacants ou vacants a été balayé.

Pour le second degré,

- ▶ **dans les écoles d'entreprise**, 2 postes restent à pourvoir (à Port Harcourt au Nigéria en Mathématiques - SPH et en Lettres - HG) , 2 autres postes vont fermer ou risquent de l'être à cause de la baisse des effectifs de l'école de Wuhan en HG et en mathématiques ;
- ▶ **dans les écoles MLF**, 8 postes susceptibles d'être vacants ne le sont plus, les titulaires restant sur leur poste [Al Kobar (SPH), Bahrein (SPH), Alexandrie (Mathématiques, lettres modernes, SPH), Tenerife (HG), Valladolid (Anglais et mathématiques) ;
- ▶ **dans les écoles du réseau OSUI**, 8 postes susceptibles d'être vacants ne le sont plus, les titulaires restant sur leur poste (Agadir en lettres modernes, Casablanca en EPS et Eco Gestion, Marrakech en mathématiques et Tanger en SVT), un poste reste à pourvoir en Anglais à Casablanca et 3 postes sont supprimés [en espagnol et mathématiques à Casablanca et en HG à Tanger - transformation du support en lettres].

La MLF subit le durcissement de la politique du MEN concernant les détachements. Le MEN n'impose pas, contrairement à l'AEFE (jusqu'à la date butoir du 31 mars), les détachements aux recteurs pour cet opérateur privé. Une douzaine de titulaires du second degré voient leur détachement refusé, plus d'une vingtaine pour le premier degré. Une rentrée sereine est loin d'être garantie dans plusieurs écoles du réseau MLF face à la pénurie d'enseignants à venir si le MEN ne modifie pas sa politique.

Le SNES-FSU a de nouveau interpellé le Directeur général (DG) de la MLF sur le non respect du droit syndical au lycée Massignon de Casablanca. Une collègue recrutée locale n'avait pu être accompagnée par le représentant de son choix alors qu'aucune loi locale ne l'interdisait. Au bout d'un long et vif échange, le DG est revenu sur cette interdiction et a reconnu que l'on ne pouvait imposer à personne le représentant qui l'accompagne.